

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

Séance du 21/03/2023

Le mardi 21 mars 2023 à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 14/03/2023), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,
Mme Josie AUREL, Mr Henri BEN AOUN, Mme Valérie MOREEL, Mr Laurent PEEL, Mme Aurélie VIDAL,
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Annick GIRARDOT, Mme Maryse TROMEUR, Mme Fabienne TONDEUR.

Excusés :

Mme Laura DELAUNAY.

Secrétaire :

Mme Renée BOUZIGUET.

N° 10/2023 - Affectation du résultat d'exploitation 2022.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		CCAS
Dépenses liquidées		507 715,58 €
Recettes liquidées		500 229,10 €
Résultat propre à l'exercice 2022		7 486,48 €
		DEFICIT
		EXCEDENT
c / 002 - Résultat antérieur reporté (2021)		- €
		DEFICIT
		EXCEDENT
Résultat de clôture au 31/12/2022		- €
		DEFICIT
		EXCEDENT
		62 498,15 €

INVESTISSEMENT	CCAS
Dépenses liquidées	14 077,98 €
Recettes liquidées	7 510,51 €
DEFICIT	6 567,47 €
Résultat propre à l'exercice 2022	
EXCEDENT	
c / 001 - Résultat antérieur reporté (2021)	
DEFICIT	- €
EXCEDENT	33 974,15 €
D / Inv. - - - -(c/ 001 "solde d'investissement reporté)	
DEFICIT	- €
Résultat de clôture au 31/12/2022, à reporter <u>obligatoirement</u> au BP n+1	
R / Inv. - - - -(c/ 001 "solde d'investissement reporté")	
EXCEDENT	27 406,68 €
CREDITS A REPORTER	
Dépenses	249,00 €
Recettes	- €
DEFICIT	249,00 €
Résultat des crédits reportés	
EXCEDENT	- €
DEFICIT	- €
Résultat global d'investissement au 31/12/2022, à couvrir (si déficit) <u>obligatoirement</u> au BP n+1	
R / Inv. - - - -(c/1068 "Excédents de fonct. Capitalisés")	
EXCEDENT	27 157,68 €

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat comme suit :

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Affectation (obligatoire) en investissement R c/1068	- €
Affectation (complémentaire) en investissement R c/1068	
Report en fonctionnement	62 498,15 €
Couverture du déficit de fonctionnement	- €
TOTAL	62 498,15 €

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Renée BOUZIGUET,
Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture
031-263103525-20230321-10-2023-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023